Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

- [x] Coloured covers/ Couverture de couleur
- [ ] Covers damaged/ Couverture endommagée
- [ ] Covers restored and/or laminated/ Couverture restaurée et/ou pelliculée
- [ ] Cover title missing/ Le titre de couverture manque
- [ ] Coloured maps/ Cartes géographiques en couleur
- [ ] Coloured ink (i.e. other than blue or black)/ Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- [ ] Coloured plates and/or illustrations/ Planches et/ou illustrations en couleur
- [ ] Bound with other material/ Relié avec d'autres documents
- [ ] Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/ La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure
- [ ] Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/ Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- [ ] Coloured pages/ Pages de couleur
- [ ] Pages damaged/ Pages endommagées
- [ ] Pages restored and/or laminated/ Pages restaurées et/ou pelliculées
- [x] Pages discoloured, stained or foxed/ Pages décolorées, tachetées ou piquées
- [x] Pages detached/ Pages détachées
- [x] Showthrough/ Transparence
- [ ] Quality of print varies/ Qualité inégale de l'impression
- [ ] Continuous pagination/ Pagination continue
- [ ] Includes index(es)/ Comprend un (des) index

Title on header taken from:/ Le titre de l'en-tête provient:

- [ ] Title page of issue/ Page de titre de la livraison
- [ ] Caption of issue/ Titre de départ de la livraison
- [ ] Masthead/ Générique (périodiques) de la livraison

- [ ] Additional comments:/ Commentaires supplémentaires:

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X		12X		14X		16X		18X		20X		22X		24X		26X		28X		30X		32X
											✓											

UN PROCÈS SOUS LA RESTAURATION

L'AFFAIRE DU MARÉCHAL NEY

DEUX CONFÉRENCES

DONNÉES À

L'UNIVERSITÉ LAVAL

PAR

M. J.-E. PRINCE, LL. D.

PROFESSEUR DE DROIT ROMAIN A LA FACULTÉ DE DROIT



QUÉBEC

IMPRIMERIE DE L.-J. DEMERS & FRÈRE

Editeurs-propriétaires de L'ÉVÉNEMENT

1901

ÉTUDE HISTORIQUE

TIRÉE DE

LA RESTAURATION

UN PROCÈS SOUS LA RESTAURATION

L'AFFAIRE DU MARÉCHAL NEY

DEUX CONFÉRENCES

DONNÉES À

L'UNIVERSITÉ LAVAL

PAR

M. J.-E. PRINCE, LL. D.

PROFESSEUR DE DROIT ROMAIN A LA FACULTÉ DE DROIT



QUÉBEC

IMPRIMERIE DE L.-J. DEMERS & FRÈRE

Editeurs-propriétaires de L'ÉVÉNEMENT

1901

PREMIÈRE CONFÉRENCE

UN PROCÈS SOUS LA RESTAURATION.

(LE MARÉCHAL NEY.)

I

Monsieur le Recteur,

Messieurs,

La campagne de 1814 avait porté un coup fatal au 1er Empire. Elle n'avait cependant pas anéanti la puissance de Napoléon. Mais, après le traité de Fontainebleau, l'empereur était parti pour l'Ile d'Elbe et pendant que son carrosse roulait encore tristement vers la frontière du midi, Louis XVIII abordait par le nord sur les côtes de France. Le roi faisait son entrée solennelle à Paris le 3 mai et, le 4 juin, la Charte était lue aux Chambres.

La 1re Restauration commençait.

Louis XVIII avait alors 60 ans. Son absence en avait duré près de 20. Rempli du souvenir des vicissitudes dont son pays avait été le théâtre et sa dynastie la victime, instruit par le malheur et l'exil, cette dure école de tant de rois, Louis XVIII, sur le trône, allait-il répondre aux vœux de ses sujets et donner enfin une paix durable à la France ? Tous les bons citoyens l'espérèrent un moment, et ce sentiment n'entra pas pour peu dans la conduite de tant de fidèles serviteurs de l'Empire, qui accueillirent avec respect, parfois même avec empressement, le retour des Bourbons.

Napoléon avait abdiqué la couronne. Déliés de leurs serments, généraux et maréchaux devaient se rallier au nouveau régime et continuer à servir la France. De ce nombre fut le maréchal Ney, et, sans cette précipitation aveugle qui, devançant les événements, allait transformer sa conduite en un acte de lâche ingratitude envers son maître, il n'eût mérité aucun reproche. Mais chargé ainsi que Macdonald, duc de Tarente, et Caulaincourt, duc de Vicence, d'aller négocier à Paris avec les alliés, ayant mission de sauver au moins la régence, il avait le tort d'adhérer à la cause royale à l'insu même de ses compagnons, et, revenu à Fontainebleau, il poussait sans ménagement à l'abdication celui de qui il tenait tout, richesse, honneurs, fortune.

Certes, à l'issue de cette campagne malheureuse de 1814, où n'avait pourtant pas faibli le génie de Napoléon—loin de là !—mais où, à la fin, le drapeau avait comme plié sous ses propres victoires, le découragement était grand parmi les généraux. Ils étaient las de ces guerres sans trève et exhalaient tout haut leur mécontentement. Le maréchal en cela ne faisait donc que refléter le sentiment général parmi les officiers. Mais son tempérament violent, outré, sa légèreté, lui avait fait commettre là un acte indigne de sa gloire et de son nom.

Il importait de relever ce fait en passant, car plus tard, en dépit des relations tendues existant entre l'empereur et lui, il sera accusé d'avoir comploté le retour de l'Ile d'Elbe, et cette opinion, malheureusement accréditée partout, pèsera du plus grand poids dans la balance de son procès.

Quel était donc cet homme que le maréchal Ney ? Le maréchal Ney naquit à Sarrelouis, en Lorraine,—plus tard, département de la Moselle—le 10 janvier 1769. Il se trouvait alors âgé de 45 ans,—7 mois et 5 jours de plus que Napoléon. Au physique, de taille un peu au-dessus de la

moyenne, 1^{m}. 73. Son aspect est mâle et ferme. Il a le front très-haut, les yeux bleus et expressifs ; les sourcils blonds et marqués, le nez fort, un peu relevé et portant un pli énergique à la racine, la bouche petite et accentuée, le menton proéminent, de courts favoris, les cheveux châtain-clair et tombant en mèches irrégulières sur le front ; rien d'affecté ni d'apprêté ; une tête puissante et vraiment militaire," tel est le portrait qu'en a tracé Welschinger et dont on retrouve les lignes principales dans les documents officiels du procès.

Pour ce qui est de son talent et de son caractère, Macdonald, son camarade, maréchal comme lui et l'une des plus nobles figures du groupe de l'empereur, rend justice à sa vaillance ; mais il ne peut s'empêcher de nous le donner comme " un capitaine avec une tête et des opinions mobiles." Chose singulière, autant cet homme a de fermeté, de détermination sur le champ de bataille, autant il fait preuve de faiblesse et d'indécision sur le terrain politique. Etranger à tous les calculs de la diplomatie où il vacille, et cédant à l'impulsion du moment qui l'entraîne, il ne se ressaisit bien que sous le feu des combats. Là, sa raison s'échauffe, sa volonté s'affermit, et si plusieurs généraux ont égalé ses talents dans l'entourage si brillant du premier homme de guerre des temps modernes, nul probablement n'égala jamais son audace et sa bravoure,—si ce n'est peut-être Murat, à la tête de sa cavalerie, Murat qui d'ailleurs lui ressemble par tant d'autres côtés, et qui après avoir comme lui cueilli des lauriers sur tous les champs de bataille, devait finir dans une même opprobre et une même infortune.

Fertile en expédients de toute sorte, Ney se tire invariablement des positions les plus désespérées. Plein d'entrain et de bonne humeur, d'une santé merveilleuse, aussi dur pour lui-même que pour les autres, son commandement électrise ses troupes et il les pousse où il veut. Surtout, sa

fougue est sans bornes ; c'est un torrent qui déborde, brise les obstacles et emporte tout sur son passage. Il est à l'avant-garde s'il s'agit d'attaquer, comme à Elchingen, à Eylau, à Friedland, à la Moskowa, où il se couvre de gloire ; il passe à l'arrière-garde dans la retraite de Moscou ; il retourne en avant au pont de la Bérésina, pour former enfin de l'autre côté comme un dernier rempart aux restes de l'armée en déroute.

L'histoire a montré qu'il possédait un grand art de la guerre, mais il brille surtout dans l'action. Issu de famille obscure, et voué de bonne heure à la vie des camps, tour à tour ministre et pair de France, maréchal, duc et prince, après avoir débuté comme général en chef à l'âge de 18 ans, il s'élève à tous les honneurs par une série d'exploits qui commandent l'admiration universelle et le font surnommer à bon droit, « le brave des braves, » « le premier soldat du monde après Napoléon. »

***

Comme nous l'avons dit, le maréchal Ney, au début de la 1re Restauration, en 1814, fatigué de la guerre et aspirant au repos, s'était hâtivement rallié à la cause des Bourbons et l'empereur était parti pour l'Ile d'Elbe. Or, onze mois à peine venaient de s'écouler qu'il recevait du ministre de la guerre l'ordre de se rendre sans délai dans son gouvernement militaire de Besançon. C'était le 6 mars 1815. Que s'était-il donc passé ? Ney arrivait le lendemain à Paris et en mettant pied à terre, il apprenait que Napoléon était débarqué à Cannes, depuis déjà six jours.

On a longtemps discuté sur les causes du retour de l'Ile d'Elbe. Certes, malgré l'établissement récent de la Restauration, ou mieux peut-être à cause de cela, il ne manquait pas de motifs pour favoriser les desseins de l'empereur. Si ses

généraux avaient semblé un moment détachés de sa personne, les soldats, au contraire, lui avaient conservé la même affection, la même fidélité, et il le savait. A Fontainebleau, il eût probablement suffi d'un mot à Napoléon pour entraîner les soldats à marcher sur Paris, et vaincre ainsi l'opposition des généraux. Rendu en exil, il ne cessa de suivre les événements qui se passaient en France.

D'un autre côté, en arrivant aux Tuileries, Louis XVIII était loin d'avoir réalisé toutes les difficultés qui l'attendaient. Les émigrés rentrés à sa suite ne respiraient que vengeance et répresailles ; une partie de l'ancienne noblesse se croyait revenue aux anciens jours. Elle oubliait que 25 ans de révolution avaient passé qu'une France nouvelle avait surgi à côté de l'ancienne. C'est ainsi par exemple que tous les ordres de la nation avaient été renouvelés. En accordant la monarchie avec des chambres, le roi avait entrepris le difficile problème de concilier la tradition et les principes avec les tendances nouvelles. Trois partis bien distincts étaient en présence, celui de la monarchie absolue, celui de l'Empire et celui de la Charte. Dans la situation où il se trouvait, la politique la plus sage, la plus tolérante, devait être surveillée avec crainte, épiée avec jalousie, attaquée avec emportement. Pour comble, Louis XVIII et les princes eurent le malheur de négliger l'armée, si même parfois ils ne la dédaignèrent pas tout à fait. La cour affecta une sympathie et une considération outrées pour les alliés, et le duc d'Angoulême serait allé, un jour, jusqu'à se montrer en public sous l'uniforme anglais. Enfin, les charges et les dignités étaient accordées avec si peu de discernement que l'émigration, suivant une remarque, avait fini " par envahir l'armée et les antichambres." " Le roi, faisait rapport Wellington à son gouvernement, malgré ses excellentes qualités, a malheureusement repoussé l'amour de la nation en s'entourant de ministres qui n'ont

cherché qu'à le rendre odieux, en faisant revivre d'anciennes haines et d'anciennes animosités. L'armée, disait le duc, montre surtout de la répugnance pour les Bourbons, répugnance à laquelle le duc de Berry a principalement contribué par sa conduite exaspérante."

Louis XVIII ne manquait ni d'esprit, ni de courage, et il possédait un grand fonds de bonté. Mais, dit l'historien des Deux Restaurations, Vaulabelle, " la foule bientôt ne vit en lui que le monarque obèse, infirme, coiffé à l'antique, portant d'immenses guêtres de velours au lieu de bottes, ayant de grosses épaulettes sur un frac bourgeois, et du haut d'un balcon, passant des revues, assis dans un fauteuil. Le souverain lettré disparaissait derrière l'homme physique. On reprochait à ce prince jusqu'à son appétit."—" Ventre-saint-gris ! " disait-il, à la façon de Henri IV qu'il tentait parfois d'imiter dans son langage.

Vaulabelle nous apprend que les conditions stipulées en faveur de Napoléon, lors du traité de Fontainebleau, étaient ouvertement violées par les ministres de Louis XVIII qui s'en vantaient comme d'un acte de politique habile. Nettement affirme cependant que la France ne lui devait rien, parce qu'elle n'avait pas été partie au traité de Fontainebleau ; mais il oublie que le 31 mai 1814, le roi de France avait spécialement ratifié le traité en question, lequel l'avait été encore auparavant, le 11 mai, par le gouvernement provisoire. Comment la France aurait-elle donc été libre de toute obligation à cet égard ? Napoléon commençait aussi à sentir la gêne dans ses finances, et sa vie, de plus, était menacée. Les puissances songeaient déjà, dès cette époque, à le déporter à Sainte-Hélène, tant on sentait le maître proche à l'Ile d'Elbe ! Mais la cause principale du débarquement à Cannes, suivi de la marche triomphale sur Paris, est celle que mentionnent Henri Houssaye et autres, quand ils disent que Napoléon

n'était alors âgé que de 45 ans, qu'il était dans toute sa force et s'appelait Napoléon! C'était folie de croire qu'on avait ainsi enchaîné pour toujours dans cette petite île l'homme qui avait été chef d'un aussi grand empire que la France, en 1814, celui qui venait à peine de dicter des lois au monde. Incapable d'inaction, et ne trouvant rien là pour occuper ses ambitieuses facultés, mesurant d'un coup d'œil les chances de succès qu'il avait d'arriver encore à la domination, il quitta cette terre d'Elbe où il étouffait comme dans une prison, résolu à tenter fortune.



Quant au maréchal Ney, mécontent de la cour où on ne lui avait pas ménagé certaines humiliations, il s'était retiré à la campagne. Il y vivait tranquille, ignorant ce qui se passait et, en somme, rallié avec trop de ferveur au nouveau régime pour ne pas lui être resté attaché. Il était donc sincère, quand, le 7 mars, à son arrivée à Paris, il disait ignorer absolument le débarquement de l'empereur. Il l'était quand il disait à Ségur qu'il allait s'opposer de toutes ses forces à l'invasion; plus tard, le 11 mars, quand il disait au général de Bourmont: « Si nous le rencontrons, il faudra le frotter »; quand il disait à Bourcia; « Il faut courir sur Bonaparte, comme sur une bête fauve ou un chien enragé »; le 12 mars, quand il disait au marquis de Soran, aide de camp du comte d'Artois: « Les troupes se battront, je tirerai, s'il le faut, le premier coup de fusil; et, si un soldat bronche, je lui passerai mon épée au travers du corps, et la poignée lui servira d'emplâtre »; quand il disait enfin à Cayrol que s'il ne pouvait arrêter Napoléon à Lyon, il l'inquiéterait sur ses derrières; que c'était le 5me et dernier acte de la *Napoléoniade*. Il était alors sincère, comme il l'avait été au moment de prendre

congé de Louis XVIII, le soir du 7 mars, alors qu'il promettait à son roi de ramener Napoléon à Paris dans une cage de fer. Mais le maréchal Ney comptait sans les événements.



Le 1er mars, Napoléon à la tête de 1000 hommes, était débarqué au golfe de Juan et, en touchant à terre, il avait lancé deux proclamations, l'une au peuple, l'autre à l'armée.

En 1815, il n'y avait de télégraphe, sur la route du midi à Paris, qu'à partir de Lyon, de sorte que la nouvelle n'avait pu parvenir au roi que dans la journée du 5. Il fut décidé qu'on dépêcherait sans retard vers Lyon, le comte d'Artois, le duc d'Orléans et le maréchal Macdonald. Mais, en ce moment même, Napoléon avait déjà franchi la Provence orientale.

Jusque-là les populations avaient été "ou indifférentes ou sourdement hostiles," selon l'expression de Houssaye. Chez les montagnards du Dauphiné, au contraire, l'accueil commençait à être ouvertement sympathique. A Sisteron, le maire et le sous-préfet vont au devant de lui, la foule est sur son passage, et, en moins d'une heure, une ouvrière lui fabrique un drapeau tricolore. Là, plusieurs officiers aussi se joignent à lui. Un peu plus loin, à Gap, le préfet Harmand et le général Rostolland veulent lui barrer la route, mais sont contraints de se retirer devant l'attitude du peuple. Le lendemain, 6 mars, pendant qu'il s'arrête à Corps, Cambronne pousse jusqu'à La Mure, à huit lieues de Grenoble, et, le 7 au matin, Napoléon arrive, pendant que la foule entoure les soldats de Cambronne. Mais à quelques pas de La Mure, se trouve le fameux défilé de Laffray, entre deux lacs, et qui conduit à Grenoble. Là, des troupes se sont massées pour attendre l'empereur. Napoléon n'avait encore fait que très peu de recrues, et sa colonne, comme on sait, comptait au

départ environ 1000 hommes seulement. Attaquer, constituait donc un grand risque ; une attaque, même une attaque heureuse, pouvait avoir des résultats fâcheux. Quelques officiers de son avant-garde essaient de parlementer, mais ils sont reçus avec des menaces. C'est alors que Napoléon descendant de cheval, s'avance vers les premiers rangs, ouvre sa poitrine et dit : " Si quelqu'un veut tuer son empereur, il le peut, le voici !" Impassible, le capitaine de la troupe, Randon, crie : " Feu !" Les soldats, tête baissée, et comme comprimés jusque-là, répondent : " Vive l'empereur !" C'en est fait ! Le 5me régiment de ligne est conquis et sollicite l'honneur de marcher en tête de la colonne. Presque sur ces entrefaites, et avant d'atteindre Grenoble, La Bédoyère avec un autre régiment, le 7e de ligne, accourt au devant de l'empereur. A Grenoble, le général Marchand qui commande à 6000 hommes, fait mine de vouloir résister mais l'attitude générale est telle que tout ce qu'il peut faire est de s'enfuir, en fermant derrière lui les portes de la ville. A l'arrivée de Napoléon, la foule en démence brise les portes et le conduit en triomphe à travers des rues illuminées.

Jusqu'ici, la marche de Napoléon ne s'est pas effectuée sans dangers ; mais désormais que peut-il craindre et qui pourra l'arrêter ? " Jusqu'à Grenoble, écrit-il à Sainte-Hélène, j'étais aventurier, à Grenoble, j'étais prince !" Toute une grande ville et cinq régiments sont à lui ; et, au même moment, sept généraux partis de Paris, sont en route pour venir à sa rencontre.

Napoléon, resté trois jours à Grenoble, avait repris sa course en gagnant Lyon. Là, cependant, les princes et Macdonald l'ont devancé ; mais l'état des esprits est tel aussi dans cette ville, qu'à une revue des troupes par le comte d'Artois, Macdonald, inquiet, a résolu de convoquer secrètement les officiers pour leur demander leur avis. " Voyez donc ces grenadiers,

dit quelqu'un au comte d'Artois, comme ils vous font la grimace ! " Macdonald demande aux officiers ce qu'il doit conseiller aux princes : " Qu'ils partent le plus tôt possible ! " on lui répond. Le 10 mars, à quatre heures, ils étaient en route, et il était temps ; car à peine avaient-ils quitté que Napoléon entrait en triomphateur dans cette ville, la première du royaume en importance, après la capitale.

Resté le dernier, le brave Macdonald veut résister un moment ; il est culbuté par ses propres troupes et contraint de se sauver à bride abattue pour ne pas être pris.

C'était le 10 mars. Le 11, Napoléon est à Châlons-sur-Saône. Le 13, Villefranche, Bourg, Autun, Tournus, Roanne, Dijon sont en pleine insurrection. A Mézières, Sarreguemines, Amiens, au Hâvre, à Saint-Brieuc, Brest, Fontainebleau, Auch, Besançon, les soldats dans les casernes crient : " Vive l'empereur ! " " Rouen est douteux ", écrit le maréchal Jourdan. Il en est de même de la ville de Metz. A Versailles on redoute la sédition. Les soldats désertent à Périgueux. " Il faut que j'arrive à temps pour avoir un morceau " des Bourbons ", dit un officier, à Nantes. Du 10 au 13 mars, les 23, 36, 39, 72 et 76me de ligne, le 3me de hussards, se tournent du côté de l'empereur. " A Villefranche, dit " Henri Houssaye, 60,000 paysans sont accourus voir passer " l'empereur, et les villages sont déserts à dix lieues à la " ronde..."

***

Qu'est devenu le maréchal Ney pendant ce temps ? Parti le 8 mars de Paris, Ney était arrivé à Besançon, le 10, pour se porter de là sur Lons-le-Saulnier. Apprenant de Lyon la présence du maréchal en Franche-Comté, Napoléon lui avait, sans tarder, dépêché des émissaires.

Selon le duc de Rovigo, et de l'aveu même de l'empereur,

Ney était, de tous les généraux, le plus à craindre. Mais y avait-il possibilité, en ce moment, d'attaquer Napoléon avec succès ? A Lyon, ce dernier avait au delà de 14,000 hommes toute la France courait à lui, tandis que Ney, isolé, commandait à environ 6,000 seulement. Dans ces conditions, il était aisé de prévoir celui des deux capitaines qui eût frotté l'autre. Il pouvait sans doute l'attaquer ; " mais, dit Henri Houssaye, qui nous paraît résumer l'avis général " rien ne semblait " pouvoir désormais arrêter le triomphe de l'empereur ; une " tentative désespérée du maréchal pouvait seulement l'en- " sanglanter."

Au moins, si Ney eut été certain de ses troupes ! Elles étaient, au contraire, fort douteuses. " En rendant compte des événements au roi, Macdonald atteste que le maréchal a de l'honneur, mais que ses soldats pourraient bien lui échapper, que la contagion gagne."

Parti le 8 de Paris, Ney, comme nous l'avons dit, était arrivé le 10 à Besançon, précisément le jour où les princes quittaient Lyon. N'ayant de nouvelles ni de cette dernière ville, ni de Grenoble, le maréchal s'inquiète et écrit au comte d'Artois, sollicitant avec instances l'honneur de se porter en avant ; car il faut bien observer qu'il est sous ses ordres. Le comte d'Artois est le généralissime de l'armée, chargé d'arrêter l'invasion. Ney ne reçoit pas de réponse à sa lettre. Le ministre de la guerre lui avait dit à Paris qu'il trouverait des instructions à Besançon. Pas d'instructions, ou du moins des instructions très insuffisantes. Au même moment, ses régiments sont travaillés par des agents inconnus. Déjà plusieurs corps faisant partie de son camp, ont arboré la cocarde tricolore et sont passés à Napoléon. De fait il ne lui reste plus bientôt que quatre régiments d'infanterie. Le 13 mars, Ney ignore encore, à vingt lieues qu'il est de Lyon, l'odyssée des princes et s'imagine qu'ils se sont portés sur

Moulins. Il regrette qu'ils n'aient pas tout de suite couru sur Grenoble, ce qui, suivant lui, eût pu " couper court à l'affaire ; " de son côté, tout de même il avait hâté ses préparatifs et expédié des ordres. Mais à la fin, la confusion était partout. " Les ordres se croisaient et se démentaient," dit Welschinger ; le fait est qu'on battait en retraite. " Dans le temps où il eût fallu être prêt, le maréchal avait à peine le nombre de cartouches réglementaire et pas de chevaux d'artillerie. En vain il conjure Oudinot et Suchet, sous ses ordres, de se réunir à lui et d'arriver avec des attelages. Les renforts espérés lui font défaut. Par contre, les mauvaises nouvelles se succèdent les unes aux autres. Le soir du 13, on apprend qu'une avant-garde de Napoléon est rendue à Mâcon et que la population de Châlons-sur-Saône a jeté 18 pièces de canon dans le canal en criant : " Vive l'empereur ! " C'était précisément l'artillerie sur laquelle Ney avait compté. De toutes parts la révolte et l'insurrection, ses troupes à moitié gagnées, prêtes à lui échapper. Comme l'avait annoncé Napoléon, c'était la victoire " au pas de charge." Elle allait de même que le courant dans les grandes inondations. Le ruisseau grossi se change bientôt en torrent ; sous la poussée des eaux, partout cèdent les digues. Voici le fleuve maintenant dans la campagne envahie, le fleuve impétueux, indomptable. Qu'est-ce que Ney au milieu de ce déchaînement universel ? Un frêle îlot battu par la tempête et que les vagues s'apprêtent à emporter bientôt dans leur course. Résister maintenant ? En vérité que peut-il faire ?



Dans la nuit du 13 au 14, les agents de l'empereur sont parvenus à pénétrer jusqu'au maréchal ; ils sont porteurs d'une lettre de Bertrand, de Bertrand le héros d'Aboukir, du

glorieux et fidèle Bertrand qui, ayant suivi son maître à l'Ile d'Elbe, est revenu avec lui, en attendant qu'il le suive encore plus tard à Sainte-Hélène. Bertrand engageait vivement son ancien camarade à se réunir à l'empereur pour éviter la guerre civile. Il lui représentait que l'Europe, mécontente de Louis XVIII, favorisait l'évasion, que la monarchie était perdue, que déjà le roi avait quitté Paris. On lui disait que les Russes étaient rentrés dans leur pays, que l'Angleterre "approuvait le mouvement," que la Prusse, seule, n'oserait attaquer Napoléon; et enfin que Murat s'avançait, du côté de l'Italie, avec 30,000 hommes... S'il hésite, il répond du sang français qui sera inutilement répandu. Puis on lui fait un tableau des événements qui accompagnent la marche de l'empereur à travers la France, de l'enthousiasme des populations. Ney, à la fin, est ébranlé. En proie à toutes les réflexions, il s'imagine un moment qu'il est seul et qu'on l'abandonne. Résister quand même? Mais ses troupes sont menaçantes; déjà il ne peut compter sur elles; on l'a averti de complots contre sa personne. Eh quoi! Macdonald, Oudinot, Suchet, Soult, La Bédoyère, Brayer, Marchand, sans compter ce fameux comte d'Artois qui est parti le premier, ont disparu comme des ombres devant Bonaparte, ou se sont joints à lui, et il resterait? Après tout, si Louis XVIII est parti, n'est-il pas délié de ses serments? Telles sont les réflexions qu'il se fait à lui-même.

Le matin du 14, après avoir appelé Bourmont et Lecourbe, deux officiers supérieurs de ses troupes, probablement sous prétexte de les consulter, mais gagné d'avance, il lance au corps d'armée qu'il commande une éclatante proclamation, où, allant toujours au delà du but et sans mesure, il insulte aux Bourbons, annonce que leur cause est perdue et que les troupes n'ont plus qu'une chose à faire: "rejoindre le

monarque légitime qui va les conduire à Paris triomphantes et réaliser leurs rêves"...

La défection était donc accomplie, la trahison en apparence certaine. Au lieu de remettre son commandement dans la situation délicate et pénible où il se trouvait et suivre, s'il le faut, son roi jusqu'en exil, Ney tournait ses armes contre celui qu'il avait juré de défendre. "Il aurait dû retourner à Paris," dira plus tard Napoléon à Sainte-Hélène. Mais ce n'est pas ici le lieu de disputer.

Dans cette scène de Lons-le-Saulnier, les sentiments du maréchal répondirent si bien à ceux des troupes assemblées que l'enthousiasme fut immense. Ney, comme fou, parcourait les rangs, étreignant dans ses bras clairons et tambours : "On s'embrassa à s'étouffer," dit un témoin. Seuls, quelques officiers demeurèrent silencieux ou protestèrent timidement. L'un d'eux, Dubalen, demanda et obtint son congé. Le soir, tout l'état-major dîna chez le maréchal,—y compris bien entendu Bourmont et Lecourbe—et, le lendemain, les troupes de Lons-le-Saulnier étaient en route pour Auxerre où, le dix-neuf, elles devaient rejoindre l'empereur.

Telle est en résumé l'histoire de la défection du maréchal Ney.

***

Rendu à Auxerre et sur le point de revoir celui qu'il avait délaissé peu de temps auparavant, du reste sous le coup de la résolution si grave qui le ramenait vers lui, Ney voulut tenter de s'expliquer. Il avait même couché par écrit les motifs qui avaient dicté sa conduite, mais Napoléon qui s'y connaissait en hommes et à qui le maréchal était familier, coupa court à toute explication en lui disant : "Embrassez-moi, mon cher maréchal." Et ce fut tout.

Comme on l'imagine aisément, l'excitation à Paris était grande. Mais, le 14 mars, Louis XVIII n'était pas parti.

Telle était la confiance dans le maréchal et l'idée qu'on se faisait de ses moyens, qu'à la nouvelle de sa défection, on crut tout perdu, et la consternation fut générale. Cédant aux conseils de Macdonald, Louis XVIII dut reprendre la route de l'exil ; et, le lendemain, 20 mars 1815, Napoléon, suivi du maréchal Ney, comme tant d'autres, rentrait dans Paris au milieu des acclamations ; des acclamations " de cette foule hébétée ", dont parle quelqu'un, prête à se prosterner devant tous les soleils levants. L'histoire n'avait jamais vu ni pareille vicissitude, ni pareille fortune. " Quel génie disait aux grands officiers de sa cour, Catherine de Wurtemberg, avoir ainsi triomphé sans verser une goutte de sang ! "

Au fond, l'Empire triomphait contre un fantôme de monarchie. Etait-ce en onze mois qu'on pouvait avoir changé la face du pays ? Les imaginations populaires qui n'avaient pu voir sans inquiétude le rétablissement de ce qu'ils considéraient alors l'ancien régime, regardaient en ce moment Napoléon comme le sauveur de la patrie. Œuvre des puissances, plutôt que de la volonté nationale, la 1re Restauration trahissait aussi trop visiblement le vice de son origine. Une vaine pompe en voilait à peine l'insuffisance et la faiblesse. « En voyant Bonaparte, dit Victor de Broglie, ce petit homme si grand de cent victoires, renverser d'une chiquenaude un château de cartes, démantibuler d'un coup de pied une décoration d'opéra, je me rappelais involontairement cette scène du roman de Cervantes, où le héros de la Manche, entrant dans une loge de marionnettes, et voyant une poupée vêtue en princesse enchaînée à un géant de carton, tire sa grande épée et pourfend le dragon et les prisonniers, le bateleur et sa boutique."

***

Mais voici la campagne de 1815 qui s'ouvre ! voici les Cent-Jours ! Voici Waterloo ! En vain Napoléon veut persua-

der à l'Europe qu'il n'a que des intentions pacifiques. A la septième coalition qui se dresse contre la France, la France devra opposer sa quatorzième armée.

Tout cependant semblait promettre le succès ; jamais le génie d'un grand capitaine n'avait mieux combiné ses plans ; jamais l'aigle n'avait plané plus haut pour fondre ensuite sur sa proie et l'étreindre dans ses serres mortelles. Une puissance au delà des espaces visibles, et qui se rit des vols de l'aquilon ou des aigles, attendait son heure.

Voyez-vous au loin cette plaine immense? De tous les points de l'horizon, d'innombrables armées y convergent, comme poussées par une main invisible. Quel rendez-vous de toutes les nations ! Jamais les plaines de Pharsale, Actium dans les mers, Zama, Poitiers, Lépante, où se décida pourtant un jour le sort du monde, n'avaient vu pareil spectacle....

A Waterloo, comme s'il eut pressenti l'avenir, Ney porta l'audace et la bravoure à un point inouï jusque-là. « Sur le « plateau du Mont Saint-Jean, dit Welschinger, il s'élance à « la tête de la cavalerie.—C'est trop tôt, d'une heure, s'écrie Napoléon, qui blâme sa folle impétuosité.—Il ne veut rien écouter. Il a juré coûte que coûte d'anéantir les Anglais. Trois chevaux sont tués sous lui. Son uniforme et son chapeau sont criblés de balles. Vingt fois, il défie la mort, vingt fois, la mort l'épargne. Il broie avec ses escadrons les premiers rangs anglais. Il perd son quatrième cheval et son chapeau; le visage en feu, les cheveux hérissés, la bouche écumante, il crie à son camarade d'Erlon : « Si nous ne mou« rons pas ici sous les balles des Anglais, il ne nous restera « plus qu'à tomber sous celles des émigrés.» Mais toute la cavalerie avait été dévorée dans une attaque précipitée ; et voici Blücher et Bulow qui arrivent... Ney ramène au combat une poignée d'hommes armés qui se retiraient, en disant : « Venez voir comment meurt un maréchal de France ! » Démonté une cinquième fois, couvert de contusions, brisé de

fatigue, il a recours à l'obligeance de quelqu'un qui lui prête son cheval pour rejoindre les débris de l'armée en retraite."

La bataille était perdue.

Comme un gigantesque palais en flammes s'effondrant sur ses ruines, l'Empire disparaissait dans ce brasier ardent que l'empereur,—je dis mal,—la colère divine elle-même avait allumé............

II

Forcé d'abdiquer une seconde fois, Napoléon avait pris la fuite. Mais les restes de l'armée française s'étaient ralliés sous les murs de Paris. Bientôt, sur les hauteurs, parurent les feux de l'ennemi. Davoust qui avait le commandement en chef, était prêt à engager la bataille. Mais, vaincu par des appels au patriotisme, des considérations où la sincérité avait probablement plus de part que la prudence, il laisse le gouvernement provisoire entamer des négociations. Le 3 juillet 1815, une convention militaire est signée. Les parties au traité sont, d'un côté les généraux alliés, de l'autre, Bignon, chargé du portefeuille des affaires étrangères, et représentant l'Etat, Guilleminot, chef de l'état-major général de l'armée française, pour l'armée, et Bondy, préfet du département de la Seine, pour la ville de Paris, trois signataires délégués du gouvernement provisoire et représentant la France. Au nombre des articles de la Convention, le XIIe qui est le plus important, se lit comme suit: " Seront pareillement respectés les personnes et les propriétés particulières. Les habitants et, en général, tous les individus qui se trouvent dans la capitale, continueront à jouir de leurs droits et libertés, sans pouvoir être inquiétés ni recherchés en rien, relativement aux fonctions qu'ils occupent ou auraient occupées, à leur conduite et à leurs opinions politiques."

Les instructions du gouvernement provisoire avaient été positives. Si cet article n'eût pas été consenti, on se serait

battu. Alfred Nettement dit que Bignon, ministre du gouvernement provisoire, n'avait pas reçu mandat de représenter la France. Cet historien dont l'impartialité n'est pas à l'abri de reproche, dans toute cette affaire, oublie que la convention fut ratifiée, dès le lendemain, par la Chambre des représentants. Il dit aussi que les généraux alliés ne firent pas ratifier la convention par leurs Etats respectifs ; mais l'histoire prouve qu'ils agissaient selon les instructions de leurs gouvernements. D'ailleurs, les puissances ratifièrent implicitement cette convention en se prévalant entièrement des avantages qu'elle renfermait. Comment ne l'auraient-elles pas fait, puisqu'en entrant dans Paris, elles devenaient maîtres de la France et mettaient fin à la guerre ? Aux conditions arrêtées dans le traité, Davoust consentait au retrait de l'armée derrière la Loire, et cette armée allait bientôt être licenciée.

Le premier soin de Davoust fut de communiquer aux troupes qu'il commandait, les assurances qui leur avaient été données. " Les hommes et les principes, disait le maréchal, seront respectés." Comme gage certain, il leur annonçait que Fouché, régicide, impliqué dans les Cent-jours comme tant d'autres, au demeurant l'une des plus tristes personnalités de l'époque, était choisi comme ministre de la police, et Gouvion Saint-Cyr, ministre de la guerre. Davoust disait qu'il n'avait accepté qu'avec l'assurance que le gouvernement marcherait dans un esprit de modération et de sagesse. Les sentiments de l'armée, écrivait-il dans une lettre, sont bien connus. Elle a combattu vingt-cinq ans toujours pour la France, souvent pour des opinions contestées ; le seul prix qu'elle demande du sang qu'elle a versé, c'est qu'aucun citoyen ne puisse être poursuivi pour aucune de ses opinions dans laquelle il a pu être de bonne foi. A ces conditions, ajoutait-il, l'intérêt national doit réunir franchement l'armée au roi. Ajoutons à cela que, suivant Ernouf, historien de la Capitulation de Paris, M. de Vitrolles, muni de pleins pou-

voirs, avait promis un pardon général, absolu, au nom de Louis XVIII lui-même. C'est à cette promesse si importante que Berryer devait plus tard faire allusion dans le cours du procès. Remarquez aussi que, pendant les négociations, Louis XVIII attend sur la frontière belge, son sort devant dépendre du nouvel état de chose qu'elles feront naître.

Mais la Convention du 3 juillet 1815 est signée et le roi va rentrer en France à couvert du traité. Quelle conduite Louis XVIII va-t-il tenir ? Quels seront les débuts de la 2de Restauration ?



A peine le roi est-il remonté sur le trône que par deux de ses premières ordonnances, celles du 29 juillet, 29 noms sont retranchés de la liste des pairs de France, 38 maréchaux, généraux et officiers sont condamnés à l'exil, et 18 à subir leur procès devant des conseils de guerre. Le maréchal Ney figurait naturellement parmi ces derniers avec La Bédoyère, Grouchy, Bertrand, Drouot, Cambronne et autres.

Vainement Davoust s'indigne et proteste. Vainement Macdonald, demeuré fidèle à Louis XVIII, et qui l'a suivi dans l'exil de Gand, révolté dans son âme, se déclare contre les ordonnances. Dans sa protestation, Davoust " rappelait, dit Welschinger, que l'armée avait accueilli une première fois les Bourbons avec défiance et que ceux-ci les avaient traités en rebelles et en vaincus. " Et, disait Davoust, voici que les faits se renouvellent." Il écrit au maréchal St-Cyr, ministre de la guerre : " Il vient de paraître ici une ordonnance de proscriptions qui a été criée et vendue publiquement dans Paris. Si je devais faire quelque foi, M. le maréchal, sur tout ce que vous avez dit aux maréchaux Gérard, Kellermann et Haxo, et que je rapporte ici : " que l'armée fasse sa soumission pure et simple, et comptez que le roi fera plus que vous ne désirez ; si je devais ajouter foi à ce que m'ont dit les

différents officiers que vous m'avez envoyés, notamment M. Warin, votre aide-de-camp, qui m'a assuré, ainsi qu'à tous les généraux et officiers qui se trouvaient au quartier général, que Votre Excellence l'avait chargé de nous dire que ces bruits répandus relativement aux proscriptions annoncées étaient tout-à-fait faux, qu'*aucune proscription n'aurait lieu*," etc. Puis il sommait le maréchal St-Cyr de mettre cette lettre sous les yeux du roi. " Nul de nous, dit Ségur, n'aurait souscrit au Traité du 3 juillet, aux dépens d'un seul d'entre nous, et bien moins encore en livrant celui à qui l'armée avait dû tant de fois sa gloire et son salut." " Qui le croirait, dit Macdonald ? C'est sur le rapport de Fouché, duc d'Otrante, ministre de la police, que ces ordonnances proscriptives étaient rendues, de celui qui avant et pendant cette période, avait si largement participé à tous les événements intérieurs dont elle avait été remplie !" Dans un premier mouvement et non sans quelque intérêt personnel, Fouché avait écrit à Louis XVIII une lettre où il cherchait à le dissuader des mesures qu'on voulait prendre. Mais au lieu de l'écouter, on lui intimait tout simplement l'ordre de préparer lui-même la liste des proscriptions, ce qu'il faisait d'ailleurs avec sa souplesse accoutumée, ne négligeant rien pour qu'elle fût complète. " Il faut lui rendre cette justice, disait Talleyrand, en repassant les noms, il n'a oublié personne de ses amis." Le zèle même avait été si grand que cette liste de noms avait dû être diminuée de moitié. Fouché et Talleyrand ! De Maistre ne peut s'empêcher de trouver équivoque la posture de Louis XVIII entre ces deux acolytes, comme il les appelle.

Napoléon, au fond de son exil, à Sainte-Hélène, recevait quelquefois des nouvelles de France. Il était loin d'être indulgent pour Ney, mais il se désolait de son arrestation. " Pauvre Ney, disait-il, quel sort funeste l'attend ! " " Il n'y a qu'une manière de sauver Ney, disait-il encore, s'il y en a une, c'est de faire éclater en sa faveur toute la force de la

vérité. Ney n'a point conspiré. Personne n'a conspiré. A son départ de Paris, il voulait m'arrêter. Il le voulait à Lons-le-Saulnier, et il aurait réalisé son intention, si les troupes et la population ne lui avaient fait violence. Mais en s'approchant de moi, un mouvement des esprits général, irrésistible, l'a entraîné, lui comme les autres, et il y a cédé !" « Ni les Bourbons, continue l'exilé de Sainte-Hélène, ni moi n'avons rien à lui reprocher, que d'avoir succombé sous la violence des événements." « Personne n'a donc trahi les Bourbons, disait-il encore, et s'ils se vengent aujourd'hui c'est par faiblesse pour leur parti et afin de dissimuler leurs fautes de conduite." Puis il ajoutait ces paroles prophétiques : " Mais j'entrevois pour eux un avenir peu sûr. En se livrant aux passions de l'émigration, ils éloignent d'eux la France tous les jours davantage. Ce n'est pas mon fils qui en profitera le premier, la maison d'Orléans passera avant lui, mais à la suite de celle-ci, le tour des Bonaparte pourrait bien venir."...Ainsi vous avez vu, messieurs, se succéder dans l'ordre prévu Louis XVIII, Charles X, Louis-Philippe, puis Napoléon III !



Le 3 août, le maréchal Ney était arrêté et conduit à Paris au milieu des plus grands dangers. Comme il arrivait, le 19, le jeune et infortuné La Bédoyère tombait fusillé sur la plaine de Grenelle, au cri de « Vive la France ! »

SIXIÈME CONFÉRENCE

UN PROCÈS SOUS LA RESTAURATION.

(LE MARÉCHAL NEY.)

III

Aussitôt le maréchal logé à la conciergerie, le préfet de police se rend pour procéder à son interrogatoire. Ney le reçoit d'abord avec hauteur et refuse de lui répondre. Puis il finit par se rendre au désir du préfet. Il proteste de sa fidélité au roi jusqu'au 13 mars. Il dit qu'il a reçu une proclamation toute préparée, à 2 heures du matin, le 14, à Lons-le-Saulnier. "Communiquée à Bourmont et à Lecourbe, deux généraux sous ses ordres, ceux-ci l'avaient approuvée et elle avait été lue aux troupes. Il disait: "j'ai été entraîné, j'ai eu tort. Il n'y a pas le moindre doute...Mais ce qui m'a déterminé personnellement, c'est la crainte de la guerre civile."—Les troupes, demande le préfet, avaient-elles manifesté, avant votre proclamation, de mauvaises dispositions contre le Roi?—Il y avait, dit le maréchal, une rumeur sourde; mais les mauvaises dispositions étaient connues. J'avais cru pouvoir les changer en faisant arrêter, le 13 au matin, un officier que le général de Bourmont doit connaître et qui avait l'intention de passer à Bonaparte." "J'ai poussé à bout le ministre de la guerre, dit-il, pour connaître la quantité de troupes que j'avais dans mon gouvernement. Je

n'ai pu rien obtenir. Le fait est que si j'avais suivi ses instructions, je n'aurais fait faire aucun mouvement à mes troupes. Je serais resté seul à Besançon. Comment se fait-il que l'aide-de-camp du ministre soit venu disséminer ces troupes au lieu de les réunir ? Si j'avais voulu trahir, j'aurais donné de faux avis à Suchet et à Oudinot et je ne les aurais pas pressés de marcher en avant. Suchet m'écrivait que ses troupes étaient déjà en fermentation, et Gérard qui se défiait de lui, avait envie de reprendre le commandement. Ma femme qui croyait bien que je marcherais contre Bonaparte, s'affligeait de ce que cela n'avait pas encore eu lieu. J'ai été fort maltraité par Bonaparte et ma femme aussi. J'étais regardé chez lui comme la bête noire." Ce premier interrogatoire finissait par ces paroles : " J'ai eu bien des fois envie de me brûler la cervelle, disait-il, je ne l'ai pas fait, parce que je désirais me justifier. Je sais que pour mon action, les honnêtes gens me blâmeront. Je me blâme moi-même. J'ai eu tort, je me le reproche, mais je ne suis pas un traître, j'ai été entraîné et trompé."

Le 22 août, le préfet de police revint à la charge, cherchant à faire avouer au maréchal le dessein prémédité de trahir Voyant ses efforts vains, il lui demande : " Comment expliquez-vous ce changement si brusque de conduite ?"—" On peut dire, répond Ney, que c'est comme une digue renversée. C'est l'effet de toutes les assertions des agents de Bonaparte. Tout paraissait perdu...J'ai été entraîné par les événements... Lorsque j'ai quitté le Roi, je suis parti dans l'intention de sacrifier ma vie pour lui. Ce que j'ai fait est un grand malheur. J'ai perdu la tête."...

A la suite de l'exécution de La Bidoyère, Châteaubriand, dont la sincérité généralement n'est pas suspecte, disait dans ce langage qui n'est qu'à lui : " Sire, ce n'est pas sans une vive émotion que nous venons de voir le commencement de

vos justices. Vous avez saisi ce glaive que le Souverain du ciel a confié aux princes de la terre pour assurer le repos des peuples."

La question des représailles avait pourtant deux aspects bien tranchés. Un autre homme de valeur aussi, mais dont l'éloquence d'ordinaire tenait plus de l'épée que de la plume, se chargea, sans le vouloir, de répondre au grand écrivain.

Le Conseil de guerre, constitué le 21 août, devait être dans la pensée du gouvernement, présidé par le maréchal Moncey, l'un des plus anciens officiers de l'Empire. Celui-ci déclina aussitôt cette fonction ; mais le ministre ayant voulu passer outre, le duc de Conegliano adressa une lettre au roi dans laquelle on lisait ce passage :

" Je n'entre pas dans la question de savoir si le maréchal est innocent ou coupable. Votre justice et l'équité de ses juges en répondent à la postérité, qui pèse dans la même balance les rois et les sujets. Eh ! quoi, disait-il, le sang français n'a-t-il pas assez coulé ? Nos malheurs ne sont-ils pas assez grands ? L'avilissement de la France n'est-il pas porté à son dernier période ? Et c'est lorsqu'on a besoin de rétablir, de restaurer, d'adoucir et de calmer qu'on nous propose, qu'on exige de nous des proscriptions ?...Ah ! Sire, disait Moncey, si ceux qui dirigent vos conseils ne voulaient que le bien de Votre Majesté, ils lui diraient que jamais l'échafaud n'a fait d'amis. Croient-ils donc que la mort soit si redoutable pour ceux qui la bravèrent si souvent ?"..." Moi, disait-il, j'irais prononcer sur le sort du maréchal Ney ? Mais, Sire, permettez-moi de demander à Votre Majesté où étaient les accusateurs tandis que Ney parcourait tant de champs de bataille ? L'ont-ils suivi et accusé pendant vingt-cinq ans de dangers et de travaux ? Ah ! si la Russie et les alliés ne peuvent pas pardonner au vainqueur de la Moskowa, la France peut-elle oublier le héros de la Bérésina ?...C'est au passage de la Béré-

sina, Sire, c'est dans cette malheureuse catastrophe que Ney sauva les débris de l'armée. J'y avais des parents, des amis, des soldats enfin, qui sont les amis de leurs chefs. Et j'enverrais à la mort celui à qui tant de Français doivent la vie, tant de familles leurs fils, leurs époux et leurs parents ? "

Le noble Moncey en fut quitte pour trois mois de détention. Ce fut le maréchal Jourdan qui le remplaça comme président de ce Conseil de guerre composé de Masséna, d'Augereau, de Mortier, des lieutenants-généraux du roi, Villate et Claparède. Joinville était procureur, et Grundler, rapporteur.

Le Conseil se réunit le 14 septembre. Le maréchal avait pour défenseur, Berryer, père, avocat presque septuagénaire, mais qui, à l'ardeur de ses meilleures années, joignait beaucoup de savoir et d'expérience. Son fils, celui qui sera tout à l'heure le grand Berryer, alors âgé de 25 ans, l'assistait, tout en jouant un rôle effacé dans le procès. Dupin aîné et Delacroix-Frainville, deux autres sommités du temps au barreau de Paris—Dupin surtout—agissaient en qualité de conseillers du vieux Berryer. Dupin et Delacroix présentèrent deux mémoires au sujet de la juridiction du Conseil de guerre. Ils prétendaient que le maréchal Ney, pair de France, n'était justiciable que de la Chambre des pairs, comme autrefois les pairs ne l'avaient été que du Parlement de Paris. Ils déniaient donc la juridiction du Conseil.—La deuxième séance du tribunal s'ouvrit le 10 novembre. Dans l'intervalle, on avait fait une très longue enquête. Le maréchal, revêtu d'un simple uniforme et portant le grand cordon de la légion d'honneur, entra lentement dans la salle des assises, pour se rendre au fauteuil qui avait été disposé pour lui à côté de ses défenseurs. C'était la première fois qu'il paraissait devant la Cour des pairs. A la question d'usage, il répondit fièrement : " Je suis Michel Ney, duc d'Elchingen, prince de la Moskowa,

grand cordon de la Légion d'honneur, chevalier de l'Ordre royal et militaire de St Louis, chevalier de la Couronne de fer, chevalier grand'croix de l'Ordre du Christ de Portugal, maréchal de France."

Berryer père allait prendre la parole. Mais ni ses discours dans ce procès, ni ceux de Dupin qui, du reste, est spécialement chargé de la plaidoirie écrite, ne se trouvent dans nos bibliothèques. Les historiens en citent de bien courts extraits, par ci par là, et c'est tout ce qu'on en peut lire. [1]

Le vieux Berryer appartient surtout aux dernières années du 18e siècle. L'ancienne rhétorique avec ses souvenirs païens s'étale à l'aise dans ses discours; il est parfois solennel et emphatique. Mais il est toujours élevé et atteint souvent à l'éloquence.

Dupin est plus hardi et plus libre dans ses élans. C'est un orateur vif, spirituel, cultivé.

Après les compliments de rigueur, Berryer reportait ses regards sur l'accusé et se demandait comment " le bouclier impénétrable de ses exploits n'avait pu le garantir des coups de la fatalité. Comment se pouvait-il que " le brave des braves " fût accusé du crime de haute trahison, " mots étonnés de se trouver ensemble..."

Les royalistes et en général les ennemis du maréchal Ney, étaient indignés de voir Berryer et Dupin défendre pareil accusé. Berryer, fils, écrivait plus tard que " l'avocat du maréchal avait contre lui toutes les passions de l'époque, et que pour les affronter, il fallait du caractère, de la hauteur d'âme, de la décision. " Les passions allaient si loin que M. de Martignac, avocat lui-même, et devant entrer bientôt dans la magistrature, s'était oublié jusqu'à dire publiquement

1—Les œuvres de Berryer, père, ont été publiées, à Paris, en une édition formant 1? volumes.

qu' " il rompait avec M. Berryer tout lien d'estime et de fraternité." Enfin, Dupin nous apprend que " tous les anciens avocats étaient légitimistes et regardaient comme un acte de félonie de défendre des hommes qui étaient l'objet des accusations politiques."

Interrogé sur la lettre de Bertrand reçue par lui dans la nuit du 13 au 14 mars, le maréchal Ney répéta ce qu'il avait déjà raconté : " Une grande partie des soldats, disait-il, travaillés par des émissaires, avaient abandonné la cause du roi avant la proclamation. Grand nombre d'agents obscurs et inconnus s'étaient mêlés parmi eux. J'ai su depuis que deux aigles leur avaient été apportées. L'exaltatation était à son comble. Un silence sinistre annonçait que les troupes étaient prêtes à lever l'étendard de la révolte. Les soldats menaçaient de me tuer, ainsi que cela me fut rapporté par le général de Bourmont et par plusieurs officiers. J'étais moi-même troublé de la position affreuse où je prévoyais que la France allait se trouver, et j'ai plutôt suivi l'entraînement général que je n'ai donné l'exemple."

Le 10 novembre, ce haut tribunal déclara par 5 voix contre 2 qu'il était incompétent à juger un maréchal de France. Ney, au comble de la joie, embrassa ses défenseurs, en disant : " Voyez-vous, ces b...-là m'auraient tué comme un lapin ! " Telle était la bonne opinion qu'il avait de ses camarades.

De longues discussions avaient eu lieu devant ce tribunal. La défense de l'illustre homme de guerre devait passer par toutes les chicanes de la procédure et cette tactique a donné lieu à quantité de commentaires par les historiens. En assimilant cette cause aux causes ordinaires des cours d'assises, n'était-ce pas en effet réduire les proportions du débat et amoindrir d'autant la personnalité de l'accusé ? Bon nombre d'écrivains l'ont pensé.

Napoléon, à Sainte-Hélène, est de cet avis. Il dit qu'en défendant le maréchal, on employa " des moyens faibles et sans couleur." On blâmait, de plus, le maréchal d'avoir plaidé l'incompétence du Conseil de guerre. Ce n'était pas sans un douloureux étonnement, dit Vaulabelle, que les spectateurs favorables au maréchal, l'avaient entendu décliner la compétence du Conseil. Tous, dit-il, comprenaient que quelle que fût la sentence...elle ne pouvait aller au delà de l'exil. Ce n'étaient pas seulement des compagnons d'armes, dit cet historien, que Ney avait dans ses juges; la plupart étaient des amis qui, tournés également contre les Bourbons, après le 20 mars, s'étaient ralliés comme lui-même à l'effort des cent-jours." Lamartine, à son tour, regrette " ces considérations timides de légistes qui avaient fait prendre à Ney la résolution de décliner la juridiction du tribunal militaire où " un soldat eût été jugé par des soldats." Welschinger croit qu'en acceptant la compétence du Conseil, " la défection de Ney était trop notoire pour qu'il ne fût pas condamné; mais que les juges n'eussent pas manqué de signer son recours en grâce et qu'au moins sa vie eût été sauve." Mais il y aurait beau à disserter sur l'opportunité des moyens de défense. Qu'il suffise de dire ici avec Dupin, dans ses Mémoires, que l'affaire avait été mûrement examinée par le maréchal, sa famille et ses amis et que l'on avait unanimement résolu de plaider l'incompétence du Conseil de guerre. Il existait plus d'un motif pour faire redouter la conduite des membres de ce tribunal. Plusieurs avaient eu des démêlés personnels avec le maréchal. En réalité, ils avaient juridiction. Pourquoi n'ont-ils pas jugé? Ils tenaient son sort entre leurs mains. Ecoutez l'un d'eux, c'est Augereau sur son lit de mort: " Nous avons été des lâches, on aurait dû juger le maréchal Ney malgré lui; au moins, il vivrait!" Mais toute une époque de despotisme avait courbé les volontés sous son

joug, et avili les caractères. Le Conseil de guerre eut peur de juger, parce qu'il se sentait impuissant à mener l'affaire et il profita de l'échappatoire pour se dérober. Ce qui eut lieu par la suite laisse à penser sérieusement que s'il eût jugé, il fût allé aussi loin *qu'on le désirait*. Fait bien connu, ce ne furent ni les généraux, ni les maréchaux qui se distinguèrent le plus dans toute cette affaire.

IV

Si le maréchal et ses amis trouvaient matière à se réjouir de la décision du Conseil de guerre, il était loin d'en être de même à la cour et ailleurs. C'était le deuxième échec du gouvernement. La première fois, le maréchal Moncey avait refusé de présider le Conseil; la seconde, le Conseil se déclarait incompétent à juger. Le tribunal militaire fut accusé de trahison et l'on parla de faire le procès des juges. Le monde des ultras était furieux. " Le langage des salons, dit Viel-Castel, fut impitoyable. Les femmes d'ordinaire les plus douces, transformées en furies, exprimaient sans ménagement, sans scrupule, l'impatience sanguinaire dont elles étaient animées." On croyait fermement que le retour de l'Ile d'Elbe, qui avait occasionné tant de malheurs, était moins le résultat de circonstances exceptionnelles que le fruit d'une conspiration dans laquelle le maréchal principalement avait trempé. Plus la révolution qui avait amené les Cents-jours coûtait de sacrifices et d'humiliations, plus la réaction semblait s'acharner aux prétendus auteurs du complot. L'affaire ne devait donc pas languir.

Le 11 novembre, lendemain de la sentence, Louis XVIII fit enjoindre à la Chambre des pairs de procéder sans délai à juger le maréchal Ney. En lui communiquant les ordres du roi, Richelieu, président du Conseil des ministres et au porte-

feuille des Affaires étrangères, qualifie le jugement du Conseil " de triomphe pour les factieux " " et il importe, dit-il, que leur joie soit courte pour qu'elle ne soit pas funeste." " Il n'est pas nécessaire, dit le ministre, pour exercer votre haute juridiction que la Chambre soit organisée comme un tribunal ordinaire. Les formes qu'elle suit dans les propositions de loi, sont assez solennelles et assez rassurantes pour juger un homme quelle qu'ait été sa dignité, quel que soit son grade"... ce qui fit dire à M. de Broglie que " le ministère sommaitl a Chambre d'expédier le maréchal comme un simple projet de loi "...On eût voulu trouver dans le langage du ministère public, ce calme, cette impartialité qui convient si bien aux organes de la justice. Le duc de Richelieu prononça ces paroles : " Ce n'est pas seulement au nom du roi que nous remplissons cet office ; c'est au nom de la France indignée et stupéfaite. C'est même *au nom de l'Europe* que nous venons vous conjurer et vous requérir à la fois de juger le maréchal Ney."...La Chambre toute rembourrée qu'elle fût d'excellents royalistes, comme s'exprime M. de Broglie, accueillit fort mal cet appel inconsidéré.



Que la main de l'Europe fût dans ce procès fameux, il n'est que trop certain et les témoignages abondent là-dessus. " Préalablement aux négociations diplomatiques qui allaient s'ouvrir pour fixer le sort de la France, dit Alfred Nettement, les puissances coalisées réclamèrent du gouvernement royal deux mesures considérées nécessaires et dont l'une était le châtiment exemplaire des principaux instigateurs de la révolte du 20 mars." " Au lendemain des ordonnances de juillet, dit Welschinger, l'empereur Alexandre ayant manifesté du mécontentement au sujet de la liste des proscrits, le baron de Vitrolles, secrétaire du conseil des ministres, lui

avait répondu " qu'il était étonné d'avoir à défendre devant lui une mesure qui n'eût pas été prise de bon gré, si l'on n'eût été pressé par les insinuations et même par les instances des alliés."—Ce n'est pas la mesure en elle-même que je blâme, répondait Alexandre. Je l'ai crue nécessaire pour assurer votre avenir et prouver qu'on savait réprimer une aussi audacieuse trahison."

Il est à présumer que la Chambre des pairs en savait elle-même plus qu'elle n'en voulait laisser paraître. Mais cet appel au nom de l'Europe avait quelque chose de choquant pour une justice moins délicate que ne l'est ordinairement la justice française. De fait, les alliés menaçaient de prendre en mains leur propre cause, si la France ne pouvait punir ceux qui, suivant eux, avaient si traîtreusement compromis la paix de l'Europe. Les uns conduiraient les coubables en Sibérie ; d'autres les feraient pendre. Le *Times* et le *Morning Post* reprochaient au roi sa magnanimité et le retard qu'il mettait à sévir. Le *Times* allait jusqu'à dresser des listes de proscrits. Lord Clancarty disait qu'il fallait frapper les têtes de la conspiration, autrement l'Europe n'en aurait pas pour un an. De son côté, lord Liverpool écrivait à Talleyrand que tant que justice ne serait pas faite, il serait impossible de croire à la durée du gouvernement du roi. " C'est au nom de l'étranger que l'accusation a été portée, écrit Dupin, et que l'on a requis condamnation ; c'est sous son influence que l'arrêt a été rendu. Il voulait une de nos gloires militaires en holocaustes et on lui a sacrifié Ney." Mais Berryer, père, n'est juste qu'à demi, quand il dit que " tous les acteurs de ce drame ont eu la main forcée et qu'il n'y a qu'à s'en prendre à l'étranger qui a voulu flétrir la gloire de nos armes ; " manière trop commode en vérité de se débarrasser d'une complicité gênante ! Non, il y avait des Français en France qui applaudissaient aux proscriptions.

Alfred Nettement n'a-t-il pas dit que " l'appel à l'Europe était dans le mouvement de la situation ? " " L'Europe, dit cet écrivain, demandait à la France de faire justice au nom des souvenirs du passé et des inquiétudes de l'avenir." Le baron de Vitrolles, secrétaire des ministres, se contente d'observer froidement qu' " après les menaces des alliés il n'y avait plus à reculer ! " Ces exigences, paraît-il, répugnaient au roi ; mais Louis XVIII n'était pas de taille à résister. Noble par instinct, ayant des lumières et aimant sincèrement son pays, il était loin de posséder cette énergie indomptable qui commande dans les situations les plus difficiles. Ce qu'on devait attendre arriva. " Ce fut, dit Paul Gaffarel, historien des Campagnes du Ier Empire, sous la protection des baïonnettes étrangères qu'eurent lieu la Terreur blanche et la grande réaction politique qui marquèrent les premières années de la Restauration."

Mais revenons à Richelieu. Le ton de son discours attestait qu'on voulait être expéditif. " La justice, disait le ministre, doit être prompte, car il importe de retenir l'indignation qui, de toutes parts, se soulève ! Vous ne souffrirez pas qu'une longue impunité engendre de nouveaux fléaux plus grands peut-être que ceux auxquels nous venons d'échapper."

" Cette pièce, suivant Viel-Castel, est un des plus tristes monuments de l'époque." " Avez-vous lu l'ukase de M. de Richelieu faisait Talleyrand ? " M. de Richelieu était un émigré qui avait longtemps habité la Russie.

Telles sont les auspices sous lesquelles s'ouvrent les débats de ce procès célèbre à la Chambre des pairs ; procès dont l'instruction avait déjà duré deux mois devant le Conseil de guerre.

Mtre Bellart était chargé de soutenir l'accusation. Bellart avait défendu Moreau sous le Consulat. Royaliste ardent et

ami des Bourbons, il avait écrit un opuscule sur la question de légitimité. Pendant les Cents-jours, il s'était retiré en Hollande et, une fois rentré en France, il avait été nommé procureur-général à la Cour royale de Paris. Avocat remarquable et disert, il devait déployer un zèle indigne dans ce procès.

Son réquisitoire contenant l'acte d'accusation, commençait ainsi : " Un attentat aussi inconnu jusqu'ici dans l'histoire de la loyauté militaire de toutes les nations qu'il était désastreux pour notre pays, a été commis par le maréchal Ney ; " début qui promettait ! Et Turenne, et Condé pour ne parler que de la France, surtout le grand Condé ! Et cet affreux connétable de Bourbon, au temps de François 1er ! Et combien d'autres hélas !...

Parlant du maréchal, il disait : " C'est lui et ce sont eux seuls que chaque Français peut justement rendre responsable des maux publics ou domestiques qu'il a soufferts et souffre encore." " Un si atroce forfait, dit-il, doit être puni ! Il doit l'être sans délai ! L'impunité ne fut déjà que trop longue ! Pourquoi faudrait-il des délais ? Est-ce pour rassembler des preuves ? Elles sont malheureusement partout !"...

Mtre Bellart, on le voit, est encore plus pressé que le duc de Richelieu. Toute preuve même est superflue à l'entendre, alors que le Conseil s'est récusé et que tout le procès est à refaire.



L'un des facteurs les plus importants de la réaction de 1815, fut sans contredit la Chambre des députés d'où originèrent les mesures répressives. Des mobiles très divers l'agitaient. La plupart de ses membres appartenaient au parti royaliste *ultra* comme on l'appelait. Chaque groupe cependant

avait ses chefs. " M. de Bonald, dit Guizot, marchait à la tête de ses idées, M. de Villèle de ses intérêts, M. de La Bourdonnaye de ses passions." Dès le 11 novembre, le comte Germiny demandait en comité secret le bannissement perpétuel de la famille Bonaparte et autres personnes visées par l'ordonnance proscriptive du 24 juillet. Le comte de La Bourdonnaye, au nom du groupe le plus avancé, tout en préparant une amnistie, exceptait " les conspirateurs déhontés," " les vétérans de la Révolution " et disait : " Pour arrêter leurs trames criminelles, il faut des fers, des bourreaux, des supplices ! La mort, la mort seule peut effrayer leurs complices et mettre fin à leurs complots." Dans son projet, 11 à 1200 personnes devaient être mises en jugement. Et c'est le ministère éclos de cette Chambre qui s'était porté accusateur dans le procès de Ney !

En ce moment, la police était aux abois ; les dénonciations et les accusations pleuvaient sur la tête du maréchal. Dans cet état des esprits, les défenseurs décident d'intervenir auprès des alliés. Après tout, n'est-ce pas " au nom de l'Europe " que le ministre des Affaires étrangères a sommé la Chambre des pairs de procéder ? On invoquait la Capitulation de Paris signée par les généraux Wellington et Blücher d'une part, et de l'autre par les commissaires du gouvernement provisoire, le 3 juillet 1815. Par l'article XII, les puissances coalisées avaient promis l'amnistie générale. Elles devaient, il semble, à leur honneur et à leur bonne foi d'intervenir pour le faire respecter, si la France et Louis XVIII s'y refusaient. Une parole de leur part eût suffi. Au reste, le maréchal et ses avocats n'étaient pas les seuls à faire cette démarche. La femme du maréchal et ses amis s'y employaient de leur côté. Le duc d'Orléans lui-même—plus tard Louis-Philippe—alors retiré en Angleterre, en apprenant ces arrestations, écrivait au régent anglais qu'en traduisant Ney devant les tribunaux, on violait outrageusement la Convention de

Paris. Et il sollicitait noblement l'intervention du cabinet de Londres.

Mais toute tentative de ce côté, aussi bien que du côté d'Alexandre devait être vaine.

Les séances de la Chambre, le 16 et le 17 novembre, eurent trait seulement à des affaires de procédure et de forme.



Le procès pour le public ne commença à vrai dire que le 21 novembre. Ce jour-là, à 10½ heures, la grande salle des assises était déjà envahie par la foule. Berryer et Dupin arrivèrent de bonne heure. Sur les premiers bancs, on remarquait les plus hauts personnages tant étrangers que français. " A 11 heures, le maréchal Ney entra, précédé de quatre grenadiers et alla se placer entre ses avocats." " Il était vêtu, disent les journaux de l'époque, d'un frac bleu et portait les épaulettes de général, avec le cordon de la Légion d'honneur et le petit ruban de Saint-Louis."

Son visage avait quelque peu pâli ; mais il était droit et c'était la même fermeté dans l'attitude.—La Chambre des pairs était composée de deux cent quatorze membres. Cent soixante et un répondirent à l'appel. L'acte d'accusation fut lu à haute voix par le greffier. Mtre Pellart qui l'avait préparé de concert avec les ministres, commençait par l'historique des faits que l'on sait déjà. Il parlait de l'entrevue du maréchal avec le roi, du propos de la cage de fer, du départ de Ney pour Besançon, puis il disait : " Il a trahi sa gloire passée, non moins que son Roi, sa patrie et l'*Europe*, par la désertion la plus criminelle, si l'on songe au groupe de maux dans lequel elle a plongé la France, dont le maréchal, autant qu'il était en lui, risquait de consommer la perte, en même temps que, sans nulle incertitude, il consommait celle de sa propre gloire."

Il l'accusait "d'avoir contracté dans le silence de la nuit une alliance honteuse pour livrer son roi, sa patrie et jusqu'à son honneur."..."Sa vanité, dit-il, fut flattée, son ambition se réveilla, le crime fut accepté." Il parlait "d'une poignée d'hommes qui, parce qu'ils se distinguèrent par quelques beaux faits militaires, croyaient qu'ils avaient le droit de se mettre au-dessus des lois, de se jouer des sentiments les plus sacrés..., à la face de la nation et de l'Europe!" Bellart concluait donc en accusant Ney "d'avoir entretenu avec Bonaparte des intelligences à l'effet de faciliter à lui et à ses bandes l'entrée sur le territoire français et de lui livrer des villes, forteresses, magasins et arsenaux, de lui fournir des secours en soldats et en hommes, et de seconder le progrès de ses armes sur les possessions françaises; notamment en ébranlant la fidélité des officiers et soldats dans l'intérêt de Bonaparte et pour faire résistance à la force publique agissant contre lui," etc.

C'était là l'acte d'accusation. La preuve faite démontrait à l'évidence qu'aucun complot, aucune conspiration ne pouvait être imputée à l'accusé, tellement qu'à la séance suivante, Bellart, parlant du fait de préméditation, laissa tomber de ses lèvres cet aveu si important: "Il veut être justifié de ce fait. Eh! bien, nous l'en justifions. Il veut n'avoir trahi que le 14 mars, eh! bien, nous y consentons." Comment! il n'y a plus ni complot, ni conspiration avant le 14 mars, jour de la défection à Lons-le-Saulnier? Que deviennent alors les imputations, toutes ces fables qui passionnent la France officielle et l'Europe et ont mis les tribunaux en émoi? Ainsi le "conspirateur déhonté" disparaît. Ce n'est plus le maréchal qui a préparé le retour de Napoléon et est cause des Cent-jours! Le seul fait qui reste de l'accusation, c'est l'événement du 14 mars!

Quand toutes les procédures qu'on s'est plu à blâmer

n'auraient abouti qu'à ce résultat, c'était déjà une victoire sans prix. Depuis quatre jours et quatre nuits, Berryer et Dupin luttaient. A la séance du 21, Bellart était revenu six fois à la charge. Son zèle lui avait fait échapper ces paroles qui éclairent tout un procès : " La procédure devant le Conseil de guerre a été trop longue, beaucoup trop longue ! Il faut enfin que le jugement arrive ! "...



Devant la ferme détermination des ministres et malgré les révélations de la preuve, l'opinion, loin de s'apaiser ne faisait que s'irriter davantage dans les milieux défavorables à l'accusé. A la cour et dans les chambres, dans les salons, l'agitation était intense, au dehors les gardes étaient doublées, et la prison du maréchal dans laquelle pourtant celui-ci était si tranquille, avait l'aspect d'une forteresse à la veille d'un siège. Des placards incendiaires étaient affichés. Un matin, on trouva le suivant sur l'une des portes de la chambre : " Amnistie à tous les Français...excepté à un tiers qui sera roué, à un second tiers qui sera pendu, et au troisième qui rouera et pendra les deux autres." Wellington, suivant M. de Rémusat, soumettait les ministres à ses exigences."



A mesure que les débats avançaient, le tribunal était obligé de se tracer des règles de procédure. La Charte, en lui attribuant la connaissance des crimes de haute trahison, n'avait rien statué là-dessus. Jusqu'à 1831, au moins, l'histoire de la jurisprudence nous apprend qu'aucune loi n'avait encore réglé la compétence, l'organisation et la procédure devant ce tribunal. La position d'un accusé ainsi livré à

l'arbitraire de ses juges, est une de ces choses que seuls les temps de révolution expliquent, mais qui n'en sont pas moins lamentables. " Là où il n'y a pas de règle, disait si justement Dupin, il n'y a pas de loi ! "

A l'ouverture de la séance du 4 décembre, un pair, Porcher de Richebourg, en exposant le péril général, essaya de venir au secours du maréchal et suggéra une manière de procéder qui permit au moins d'invoquer les circonstances atténuantes. Cette prétention si juste en matière criminelle pour déterminer la responsabilité, devait être écartée. A la même séance, trente-huit témoins comparurent. Ney, tout en réservant les moyens de droit à ses avocats, annonça qu'il allait répondre aux accusations. Après avoir raconté sa visite au roi, le 7 mars, à Paris, il parla encore de la nuit du 13 au 14. Il affirma qu'on avait faussement apposé sa signature à la proclamation et qu'elle avait été affichée par d'autres, avant d'être communiquée aux troupes par lui-même. Mais l'incident qui fit sensation fut certainement la déposition orale du général de Bourmont confrontée avec sa déposition écrite et celle aussi du général Lecourbe, prise deux mois auparavant. Malheureusement Lecourbe était mort depuis.

Le témoin Bourmont ayant voulu accentuer la défection du maréchal, se trouva en contradiction avec Lecourbe et lui-même : " Il paraît que M. le comte de Bourmont a fait son thème depuis longtemps, dit le maréchal accusé,... il s'était flatté peut-être que nous ne nous reverrions plus. Il a cru que je serais traité *à la chaude*, comme La Bédoyère. Moi qui n'ai pas le talent oratoire, je vais au fait." Puis, levant la main ; " Il est fâcheux, dit-il, que le général Lecourbe ne soit plus, mais je l'invoque dans un autre lieu. Je l'interpelle contre ces témoignages devant un tribunal plus élevé, devant Dieu qui nous entend tous, devant Dieu qui nous jugera, vous et moi, M. de Bourmont !... " Ici M. de Bour-

mont m'accable ; là nous serons jugés l'un et l'autre." L'accent qu'il mit dans ces paroles causa une émotion profonde et Bourmont pâlit. " J'étais, dit le maréchal, la tête baissée sur la fatale proclamation et vis-à-vis d'eux qui étaient adossés à la cheminée. Je sommai le général de Bourmont, au nom de l'honneur, de me dire ce qu'il pensait. Bourmont lut sans mot dire et manifesta ensuite son entière approbation. Lecourbe lut à son tour; il ne dit rien, mais ne protesta pas... Je demandais les lumières et les conseils d'hommes à qui je croyais une ancienne affection et assez d'énergie pour me dire : Vous avez tort !—Au lieu de cela, vous m'avez entraîné, jeté dans le précipice." Le témoin avait lui-même assemblé les troupes, pour qu'elles entendissent lecture de la proclamation : " Il a eu deux heures pour réfléchir, dit le maréchal. S'il jugeait ma conduite criminelle, ne pouvait-il pas me faire arrêter ? J'étais seul, je n'avais pas un homme avec moi, pas un cheval de selle pour m'échapper."

Le Président.—Qui a donné l'ordre de réunir les troupes ?

Bourmont :—Moi, sur l'ordre verbal du maréchal.

Ney.—Après communication de la proclamation au témoin.

Le Président.—Comment se fait-il qu'ayant désapprouvé sa conduite, vous l'avez suivi sur le terrain, sachant ce qu'il allait y faire ?

Bourmont.—Je voulais voir l'effet sur les troupes.

Berryer.—Si c'est la curiosité qui vous a conduit sur la place de Lons-le-Saulnier, quel est le motif qui vous a porté à dîner ensuite chez le maréchal ?

Bourmont.—La crainte d'être arrêté, le désir d'écarter les sonpçons...—réponse qui jeta un froid visible dans l'auditoire.

Le Président.—Quel était le nombre des hommes dont Bonaparte disposait à Lyon le 13 mars ?

Bourmont.—5 mille hommes !

Le Maréchal.—Pourquoi tromper sur le nombre ? Tout le monde sait qu'il était à la tête de 14 mille hommes, sans y comprendre les soldats qui se rendaient de toutes parts à sa rencontre, et cette foule d'officiers en demi-solde. Je voyais déjà, dit-il, la guerre civile inévitable. Il eût fallu marcher sur 60,000 cadavres français !.........

Berryer.—Quel effet produisit la lecture de la proclamation ?

Bourmont.—Les soldats criaient : Vive l'Empereur ! Les officiers étaient stupéfaits.

Berryer.—M. de Bourmont a-t-il crié : Vive le roi ?

A cette question les juges se récrièrent. Cependant l'effet était produit. Il était évident que M. de Bourmont n'avait pas crié : vive le roi. Mais si, le 14 mars, il n'avait pas crié vive le roi, le 18 juin, à Waterloo, il avait trouvé le tour de laisser son commandement pour aller à Gand où se trouvait Louis XVIII, *en passant par le quartier de Blücher.*

En somme, la journée du 4 décembre avait été favorable au maréchal.

Plusieurs témoins furent entendus le lendemain, en sa faveur, tels que le général de Ségur, le général Durand, M. de Soran, l'aide de camp du comte d'Artois.

Le Président (au Maréchal).—Comment, après avoir pris de longues et sages précautions, avez-vous pu, le 14, être conduit à un résultat si différent ?

Le Maréchal.—Votre observation est juste, M. le président, mais les événements ont été si rapides, une tempête si furieuse s'est formée sur ma tête que, chacun m'abandonnant, chacun cherchant à se sauver à mes dépens et en me sacrifiant, j'ai été entraîné.

***

La défense arrivait au point culminant de la preuve, celle de la Convention du 3 juillet 1815, et celle des Traités. Mentionnons de nouveau que l'article XII de la Convention du 3 juillet contenait la disposition suivante : "Seront pareillement respectées les personnes et les propriétés particulières. Les habitants et, en général, tous les individus qui se trouvent dans la Capitale, continueront à jouir de leurs droits et libertés, sans pouvoir être inquiétés ni recherchés en rien, relativement aux fonctions qu'ils occupent ou auraient occupées, à leur conduite et à leurs opinions politiques." Or, le maréchal Ney était *habitant* de Paris ; il y avait son *domicile*, il y exerçait des *fonctions* et il appartenait à l'armée. "Ou la Convention du 3 juillet s'applique à Ney, disait Napoléon, ou elle n'a aucun sens." Rappelons aussi que non seulement le gouvernement provisoire représentant la France avait négocié, mais que la ville de Paris et l'armée avaient, chacune pour son propre compte, délégué un commissaire pour traiter. Enfin, une autre clause, la clause XV, disait qu'en cas de doute, l'interprétation serait donnée en faveur de la ville et de l'armée. Mais, ce traité qui avait permis aux Puissances d'entrer dans Paris sans coup férir, ne devait guère avoir d'autre utilité que la leur.

" La stipulation, suivant les cabinets étrangers, n'exprimait qu'une renonciation des Hautes Puissances pour elles-mêmes, à rechercher qui que ce fût, en France, pour raison de sa conduite ou de ses opinions politiques." Mais, comme la police intérieure des Etats indépendants ne regarde aussi qu'eux-mêmes, les Puissances auraient donc renoncé à un droit qu'elles n'avaient pas ? De son côté, Louis XVIII prétendait qu'il n'avait pas signé la Convention, et il affectait de l'ignorer comme n'y ayant pas été partie. Louis XVIII était-il tenu par cette convention ? Il suffisait en droit qu'il l'eût ratifiée expressément ou implicitement. La ratification

était implicite dans le cas même où le roi ne désavouait pas. " Si les choses sont encore dans leur entier, dit Watel, auteur du Droit International, l'Etat ou le Souverain peut désavouer... Mais il doit le faire aussitôt que le Traité est parvenu à sa connaissance... Il y aurait mauvaise foi à laisser le temps à l'autre partie, d'exécuter, de son côté, un accord que l'on ne veut pas ratifier." Or, non seulement le roi n'avait pas désavoué, mais son gouvernement, comme dit Dupin, " en avait souffert et procuré l'exécution, en ce qui concerne la retraite de l'armée derrière la Loire, la remise des armes de Paris et de Vincennes. Il en avait réclamé l'exécution dans l'intérêt des monuments dont la conservation était stipulée au profit de la ville de Paris." Ce fait s'était produit surtout dans une occasion bien remarquable. En entrant à Paris, Blücher, incommodé des souvenirs d'Iéna, avait voulu faire sauter le pont qui porte ce nom, et Talleyrand, au nom de Louis XVIII, était intervenu, le 9 juillet, invoquant la Convention du 3. En vain certains historiens, comme Nettement, affectent de diminuer la portée d'un tel acte ; les conventions étant indivisibles, le roi ne pouvait à la fois invoquer et répudier. Souffrir ou réclamer l'exécution d'une seule clause, emportait nécessairement la ratification entière du traité.

Outre ces motifs, le gouvernement provisoire qui représentait alors la France, et les généraux alliés, qui représentaient la Coalition, étant en état de guerre, ne pouvaient-ils terminer le conflit par des trèves ou des capitulations ? L'affirmative est évidente. Or, le gouvernement de Louis XVIII, succédant aux obligations comme aux droits du gouvernement provisoire, était tenu de respecter la Capitulation du 3 juillet.

D'un autre côté, personne ne conteste que les Puissances n'eussent pris en mains la cause de Louis XVIII, tout en

combattant dans leur propre intérêt. Toutes les négociations en font foi. En traitant, ne liaient-elles pas le roi par la Convention qui terminait la guerre ?

On peut encore raisonner comme suit : Dans la situation désespérée où se trouvaient l'armée et la ville de Paris, qui s'étaient fait spécialement représenter lors de la Convention, n'avaient-elles pas le droit de pourvoir à leur propre sûreté ? "Lorsqu'un sujet, dit encore Watel, ne peut ni recevoir les ordres de son souverain, ni jouir de sa protection, il rentre dans ses droits naturels et doit pourvoir à sa sûreté par tous es moyens justes et honnêtes."

Quel est ensuite le devoir de l'Etat ? " Le bien de l'Etat, continue le même auteur, demande que la foi soit gardée et que les sujets aient ce moyen de sauver leur vie ou de recouvrer leur liberté." Selon le droit international, Louis XVIII et son gouvernement étaient liés aussi par une clause d'amnistie générale du Traité du 30 avril 1814, ratifié pendant le cours du procès par celui du 20 novembre 1815 dans lequel cette clause était reproduite.

Ainsi, de quelque côté qu'on le considère, en droit, on arrive à la conclusion qu'ils étaient liés et par l'article XII de la Capitulation et par les Traités et par les principes.

Au point de vue politique, la situation de la France était sombre. Les puissances alliées de Louis XVIII se conduisaient en puissances ennemies de son pays. Jamais roi sur le trône n'avait hérité peut-être d'une succession aussi onéreuse. Les alliés exigeaient la réduction des frontières, l'abandon des forteresses, avec celle des conquêtes, la dissolution de l'armée, une indemnité de 800 millions ; la Prusse voulait l'Alsace et la Lorraine, tous l'occupation armée de la France plusieurs années, et pendant que se débattaient les clauses du Traité de Paris, 700 mille soldats ravageaient le territoire. Les malheurs publics étaient donc grands ; mais

parce que les vainqueurs d'hier cherchaient à amoindrir la France, était-on justifiable de leur sacrifier son honneur ? Si l'on peut faire la guerre pour une raison d'Etat, quelle est la loi qui permet de dresser des échafauds pour payer des rançons ? Que voulaient dire les exigences des puissances, là-dessus ? A la fin, n'eût-il pas mieux valu cent fois laisser de désespoir l'étranger consommer lui-même cette œuvre de perfidie ? Ah ! jamais il ne l'eût osé devant une volonté royale, ferme, déterminée, comme devant une chambre vraiment éclairée et patriotique. En se faisant, sur ce point, l'instrument aveugle de la coalition, Louis XVIII et la Restauration commettaient un acte d'indigne faiblesse et d'imprévoyance politique. " Sire, l'échafaud ne fit jamais d'amis !" disait Moncey. Alexandre de Russie avait fait la 1re Restauration, Wellington venait de faire la seconde ; mais c'était le peuple et l'armée qui avaient fait la Révolution et l'Empire, eux qui avaient ramené Napoléon de l'Ile d'Elbe. C'étaient ces deux facteurs si importants de la nation que la Restauration devait chercher à gagner. La clémence du roi s'élevant au-dessus des passions, eût à la fois calmé la violence des partis, sauvé la dignité nationale et, à la fin, consolidé le trône. " La Restauration, dit Capefigue, ne comprit pas tout ce qu'avait de digne et de haute portée d'avenir ce beau système d'indulgence et de pardon."

Louis XVIII était rentré en France à couvert de la Convention du 3 juillet. Il en avait bénéficié. Au point de vue strict du droit, s'il n'était pas lié,—ce qui n'est pas soutenable,—pouvait-il oublier qu'il devait tout peut-être à la patriotique résignation de l'armée ? Pouvait-il ignorer la bonne foi et les intentions de cette armée, les assurances qu'elle avait reçues des ministres du roi et des généraux alliés ? Pouvait-il enfin oublier que cette convention avait de fait

terminé une guerre entreprise autant pour sa cause que celle des Puissances ? Cette capitulation ainsi que la considérait Napoléon, eût dû être tenue pour sacrée.

La question des traités est en ce moment devant la Chambre des pairs. Il s'agit de fixer le sens de la Convention. Que dit celui qui en a été le principal instrument ? " Dans la nuit du 2 au 3 juillet, dit Davoust, tout était prêt pour le combat. Le gouvernement envoya l'ordre de traiter avec les généraux alliés ; les premiers coups de fusil avaient été tirés, j'ai envoyé aux avant-postes pour arrêter l'effusion du sang. La Commission m'avait remis le projet de la Convention. J'ai ajouté les articles relatifs à la sûreté des personnes et des propriétés, et j'ai spécialement chargé les commissaires de rompre les conférences, si ces dispositions n'étaient pas ratifiées."—Qu'eussiez-vous fait, si on n'eût pas signé ?—J'aurais livré bataille, dit Davoust ; j'avais 60 mille hommes d'infanterie, 25 mille hommes de cavalerie, 4 ou 500 pièces de canon ; j'avais tout l'espoir de succès que peut avoir un général qui commande à des Français !... Le maréchal Davoust, dans son indignation, avait abdiqué le commandement général de l'armée. Comme chef de l'armée, il avait agi avec toute la circonspection et la bonne foi possibles relativement à l'amnistie. " Je pense, dit encore Capefigue, que la capitulation engageait moralement Louis XVIII, et qu'il eût été utile à sa cause et dans les intérêts de son honneur d'interdire toute poursuite." Il faut donc conclure qu'au triple point de vue du droit, de la politique et de la morale, le Roi était tenu de respecter la Convention du 3 juillet.

Que fait Louis XVIII ? Quelle position prend la Chambre des pairs ? Quelle conduite tient le ministère public qui l'inspire ? Le président de la Haute Cour a promis solennellement d'accorder la plus grande latitude à la défense, dès le

commencement des débats. L'amnistie et les traités, tel est le point sur lequel Berryer et Dupin ont résolu de concentrer tous leurs efforts. Mais, au moment où Berryer interrogeant Davoust, veut appuyer davantage sur le sens de l'article XII, le procureur-général l'interrompt. Non seulement Bellart s'oppose à ce qu'on interprète la Convention de juillet devant la Chambre, mais il s'oppose même à ce qu'on l'invoque comme simple moyen de défense. Tel est l'ordre du roi, tel est l'ordre du ministère public. Jamais on n'avait violé plus ouvertement ce premier privilège de la justice du monde civilisé, la liberté de la défense. " La Convention, proteste le Maréchal, était tellement protectrice que c'est sur elle que j'ai compté. Sans cela, dit-il, croit-on que je n'eusse pas préféré périr le sabre à la main ? "

Cet événement si lamentable avait principalement marqué la journée du 5 décembre.



Le lendemain, 6 décembre, s'ouvrit la dernière séance de ce mémorable débat. Berryer parlait depuis trois heures, quand il se sentit fatigué. La séance fut suspendue une heure pendant laquelle la Chambre considéra de nouveau la question de permettre à la défense de plaider la Convention. Un arrêt sur ce point, pris à huis clos, enlevait tout espoir à l'accusé : " Ah ! mon cher Berryer, lui dit tristement le marquis de Sémonville, vous vous rappelez notre ancien temps au Parlement. C'était le bon temps alors ! " Lally-Tollendal en portant la nouvelle définitive à Berryer, dit ces seuls mots : " *Ah ! Paides Athenaioi !...*

A 4½ heures, la séance se rouvre, l'attention est muette. Berryer reprend la parole ; mais au moment où il veut invoquer les traités, il est de nouveau prévenu que les commis-

saires du roi s'y opposent. C'en est fait. Le principal moyen de défense est soustrait à l'accusé. Alors Dupin se levant à son tour : " En vertu du Traité du 20 novembre 1815, dit-il, Sarrelouis, patrie du maréchal Ney, ne fait plus partie de la France. Ney n'étant plus français, la Chambre des pairs est sans juridiction." Mais, à ces mots, le maréchal Ney, saisi d'une véritable émotion, s'écrie : " Oui, je suis Français, et je mourrai Français !...Jusqu'ici ma défense a paru libre. Je m'aperçois qu'on l'entrave à l'instant. Je remercie mes généreux défenseurs de ce qu'ils ont fait et sont prêts à faire pour moi. Je les prie de cesser de me défendre tout à fait. J'aime mieux n'être pas défendu que d'avoir un simulacre de défense. Je suis accusé contre la foi des traités et on ne veut pas que je les invoque. Je fais comme Moreau, j'en appelle à l'Europe et à la postérité ! "

En vain la Chambre, après cet incident, offrit-elle à l'accusé de poursuivre la plaidoirie. Le maréchal ne voulut rien entendre.

Il était alors minuit. Cette dernière séance avait duré seize heures. Ney fut déclaré coupable de haute trahison et condamné à mort.



L'exécution devant avoir lieu dès le lendemain, à 9 heures, la sentence fut officiellement communiqué au maréchal à 3 heures. Après les adieux à sa femme et à ses enfants, Ney dans le premier moment, ne voulut point entendre parler de prêtre, quand une de ses gardes, andien officier, s'avança respectueusement vers lui, et lui montrant son bras armé de plusieurs chevrons, lui dit : que quoiqu'il ne fût pas aussi brave que lui, jamais il n'était allé aussi hardiment à la bataille que lorsqu'il avait recommandé son âme à Dieu.—

" Tu as peut-être raison, mon brave, dit le maréchal ému, faites appeler un prêtre."

Le matin, sur le lieu de l'exécution, une voiture s'arrêta contenant le maréchal et l'abbé de Pierre, curé de Saint-Sulpice. L'abbé embrassa son compagnon, et après l'avoir béni, se mit à genoux à quelque distance pour prier.

Ney aussitôt s'avança ferme devant un carré de soldats. On veut lui bander les yeux.—" Oubliez-vous, dit-il, que depuis vingt-cinq ans, j'ai l'habitude de regarder en face les boulets et les balles ?... Je proteste devant Dieu et la patrie contre le jugement qui me condamne ; et j'en appelle aux hommes, à la postérité, à Dieu ! Vive la France ! ", puis, ôtant son chapeau et posant la main droite sur sa poitrine, il s'écria : " Soldats, droit au cœur ! " Mais le commandant, interdit, reste muet et sans mouvement ; un deuxième aussitôt s'avance, donne l'ordre et le peloton fait feu. Ney tombe frappé de onze balles à la poitrine, à la tête et aux bras. Un roulement de tambours et des cris de Vive le Roi ! se font entendre.

L'abbé de Pierre priait. Pendant que le sang de la victime étendue par terre coulait encore, " un Anglais à cheval, dit Welschinger, sauta par dessus le cadavre et s'enfuit à toute bride sans qu'on pût l'arrêter."...

Et, maintenant, messieurs, quelles conclusions attendez-vous que vous n'ayez déjà vous-mêmes tirées de cette étude ?

Rigoureusement et de son propre aveu, Ney était coupable ; mais outre que la sentence portée blessait déjà gravement la justice en ce qu'elle excédait une faute atténuée par tant de circonstances exceptionnelles, après les traités et les événements qui s'y rapportent, après les assurances données à l'armée, l'entière bonne foi de ses officiers, la conduite inqualifiable de la Chambre des Pairs bâillonnant la défense, Ney ayant droit à l'amnistie, a été outrageusement mis à mort. Napoléon n'hésite pas à dire qu'après les traités, le maréchal a été assassiné.

La gloire seule eût dû sauver de tant d'opprobre ce grand soldat. L'inexorable châtiment atteignit au plus profond le cœur du peuple et de l'armée qui ne devaient jamais pardonner à la branche aînée des Bourbons. Combien différent le sort de cet enfant du peuple comparé à celui d'un Turenne et d'un Condé ayant autrefois combattu directement contre leur propre pays dans les armées étrangères ! Aux grands jours de la monarchie, cependant, Louis XIV avait pardonné, et l'art nous représente encore aujourd'hui le héros de Recroy, déchirant seulement une page de son histoire, pendant qu'au nom du repentir et des hautes actions, les échos à peine attiédis de la chaire chrétienne glorifient ses cendres...

Triste inégalité, messieurs, des temps, des hommes et des choses ! Mais le jour devait bientôt luire où l'appel du maréchal en tombant serait entendu. Dès 1830, son nom est réintégré sur les registres de la Légion d'honneur et le 7 décembre 1853, la nation, élève au " brave des braves " un monument sur le lieu même où il est tombé. Ceux qui ont passé par le Luxembourg, à Paris, ont pu voir la statue du maréchal Ney. Il est là, debout, la tête haute, comme aux jours où il commandait à ses troupes, le sabre en main et défiant l'ennemi. Sur le soc du monument sont inscrites ses principales victoires.

C'est ainsi que la postérité si juste, oubliant la faiblesse momentanée de l'homme à travers les temps malheureux où il a vécu, n'a plus voulu se souvenir que de la vaillance du héros, l'une des gloires militaires épiques de son pays.

LISTE D'AUTEURS CONSULTÉS

H. Welschinger.—Le procès du maréchal Ney, etc.
H. Houssaye.—1814.
H. Houssaye.—1815.
A. Thiers.—Histoire du Consulat et de l'Empire.
Vaulabelle.—Histoire des deux Restaurations.
A. Nettement.—Histoire de la Restauration.
M. Capefigue.—Trois siècles de l'histoire de France, etc.
A. de Lamartine.—Histoire de la Restauration.
P. Gaffarel.—Histoire des campagnes du premier Empire.
Dupin aîné.—Réquisitions, plaidoyers et discours.
Bellart.—Œuvres.
Berryer, père.—Souvenirs de—.
Les annales du Barreau français.
Le journal du Palais, année 1815.
Sirey.—Répertoire de jurisprudence.